



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU**

**M.R.C. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU**

### **Avis public d'entrée en vigueur du règlement #4-2026**

Est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière en conformité avec le code municipal que :

À la séance extraordinaire du 10<sup>ième</sup> jour de mars 2026, le conseil de la municipalité de Saint- Marc-sur-Richelieu a homologué le règlement #4-2026.

***Règlement décrétant une dépense de 960 000\$ et un emprunt de 960 000\$ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques***

Copie dudit règlement est disponible pour consultation à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, durant les heures de bureau.

Donné à Saint-Marc-sur Richelieu, le 11<sup>ième</sup> jour de mars 2026

Sylvie Burelle  
Directrice générale et greffière-trésorière